

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 16 mai 2013

Monsieur Patrice Savoie, chargé de projet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
6e étage
675, boulevard René-Lévesque Es
Québec (Québec) G1R 5V7
Canada

**Objet :Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station.
Questions complémentaires du 16 mai 2013 (DQ5 n^{os} 1 à 8)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 21 mai prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.(1)

Annexe de questions du 16 mai 2013

1. Le Centre d'expertise hydrique du Québec a procédé à une analyse hydrologique afin d'évaluer le débit d'étiage du cours d'eau où serait rejeté le lixiviât traité (PR5.3.1, annexe QC-205C). Un participant à l'audience publique a indiqué la présence d'un barrage n'ayant pas été pris en compte dans l'analyse, soit le barrage numéro X2137201 situé au lac Sans nom au nord du LET projeté (M. Léon Gagné, DT5, p. 13). Est-ce que la considération de ce barrage modifie les résultats de l'analyse du Centre d'expertise hydrique du Québec? Veuillez préciser.
2. Au sujet du compostage des matières organiques putrescibles :
 - Combien de sites de compostage ont été autorisés au Québec?
 - Combien de ces sites ont été fermés? Quelle méthode de compostage était utilisée et pour quelle raison ont-ils pu être fermés?
 - Quels sont les sites de compostage actuellement en exploitation?
 - Le Ministère privilégie-t-il certaines méthodes de compostage et pour quelles raisons?
3. Y a-t-il des critères de qualité de l'air à considérer dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet de LET, autres que les normes comprises dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*? Quels sont-ils le cas échéant? Le critère de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur une période d'une heure concernant les composés soufrés réduits totaux (SRT) et évoqué au cours de l'audience publique (DT2, p. 74 et 81) en fait-il partie?
4. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* contient des normes pour le H_2S de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 4 minutes et de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur un an. Sont-elles applicables aux LET? Dans l'affirmative, la modélisation de la dispersion atmosphérique effectuée par le promoteur, basée sur des mesures horaires et concernant l'ensemble des SRT, est-elle valable? Veuillez expliquer.
5. Veuillez fournir la mise à jour des critères d'évaluation de l'intensité de l'impact sonore basés sur la norme ISO/R 1996-1971 tel que mentionné au cours de l'audience publique (M. Jean Samson, DT3, p. 87).
6. Une fois le dynamitage réalisé pour l'aménagement du fond de l'aire d'enfouissement et advenant que des failles dans le roc soient détectées, serait-il envisageable et souhaitable, comme mesure de prévention, de boucher ces failles avant l'aménagement du fond des cellules?
7. Quelle influence l'arrêt des prélèvements d'eau dans les deux anciens réservoirs d'eau potable situés à proximité du LET projeté pourrait-il avoir sur

le débit moyen en période d'étiage et, conséquemment, pour le calcul des charges acceptables à l'effluent en fonction des OER?

8. Les ouvrages de retenue des réservoirs ont-ils été inspectés récemment par le Ministère? Quelle était la capacité d'entreposage maximale auparavant et quelle capacité peut actuellement être maintenue?